

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 27 (1882)
Heft: 7

Artikel: La neutralité de la Suisse et ses défenses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVII^e Année.

N^o 7.

15 Juillet 1882

LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE ET SES DÉFENSES

PAR UN OFFICIER ANGLAIS

Sous ce titre le « *Journal of the Royal United Service Institution* » publie un intéressant et instructif mémoire d'un officier d'état-major du collège royal, M. le capitaine Walford, que nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs, en le recommandant à toute leur attention.

Si en Suisse on a déjà dit, tant bien que mal, à peu près tout ce qui pouvait se dire sur la question de nos fortifications, au dehors on commence seulement à s'en occuper d'une manière sérieuse, et de temps en temps des revues étrangères publient des travaux qui montrent quelle importance, en dehors de la Suisse, on attache à la mise en état de défense de cette « clef militaire de l'Europe, » comme Thiers appelle notre pays.

A cet égard, l'opinion de MM. les officiers de l'armée britannique doit nous être particulièrement précieuse, car, placés assez loin de nous pour voir les choses dans leurs vraies proportions et être libres de tous intérêts immédiats ou pressants en ce qui concerne notre neutralité territoriale, leurs avis acquièrent un caractère d'impartialité et d'autorité qu'on chercherait vainement dans les organes des grands belligérants continentaux nos voisins.

« Quelle est la probabilité que la Suisse soit envahie dans une prochaine guerre européenne ? »

« Quelles sont les mesures proposées pour détourner une invasion ou lui résister ? »

Telles sont les deux questions qu'aborde M. le capitaine Walford dans le Recueil précité.

Pour les résoudre, il fait d'abord ressortir la valeur stratégique de la Suisse et les conséquences qu'en cas de guerre entre deux grands Etats voisins son occupation par l'un d'eux aurait pour l'autre. Les campagnes de 1798, de 1799, de 1800 et de 1814 lui permettent de montrer combien cette thèse, vraie aujourd'hui, a été comprise au commencement du

siècle. Les avantages que la France ou l'Allemagne, en cas de conflit, pourraient retirer d'une violation de territoire, lui font signaler la grandeur du danger. Après avoir passé en revue et apprécié le système militaire de la Suisse, les ressources pécuniaires du pays et son caractère géographique, après avoir étudié en détail les mesures proposées par les militaires suisses et les auteurs étrangers, M. le capitaine Walford résume la question et donne son opinion. C'est cette appréciation que nous soumettons aux lecteurs de la *Revue* :

« Si nous éliminons de la discussion de la question des défenses de la Suisse les opinions de deux classes : à savoir de cette partie du peuple qui pense que pour diverses raisons il n'y a pas lieu d'agir, et de ceux qui croient que le véritable boulevard du pays est l'armée suisse et que si quelque préparation à la guerre est nécessaire, une telle préparation devrait se borner à déterminer les lignes probables sur lesquelles l'ennemi opérera son invasion et à prendre telles dispositions qui permettraient de construire à la hâte des retranchements immédiatement avant l'ouverture des hostilités, nous trouvons cependant que, parmi les hommes compétents et réfléchis, il y a deux opinions qui chacune trouve ses avocats.

Un parti se déclare pour la protection de la frontière au moyen de forts ou de lignes dans des positions soigneusement choisies, mais est disposé à concéder qu'il peut être sage de déterminer aussi en arrière quelques points sur les principales routes stratégiques, afin que si l'ennemi rompait le cercle de la frontière, il y eût toutefois une possibilité de résistance.

L'autre parti demande avant tout une place forte centrale, qui donne un point de ralliement, soit le pivot des mouvements de l'armée d'opérations, et protège les magasins, les arsenaux du pays ; cette place forte serait formée d'ouvrages permanents, occupés en temps de paix comme en temps de guerre. Ce parti veut bien accorder qu'il sera bon de fermer celles des routes de la frontière qu'il serait aisé de défendre, mais s'oppose à tout ce qui ressemblerait à un cordon de forts.

Avant de discuter ces opinions opposées et de décider de leur valeur relative, il est nécessaire de considérer l'objet que tout plan de défense aurait en vue.

La Suisse, comme on l'a dit, a deux dangers possibles à redouter :

1^o Elle peut être envahie par un ennemi en vue de la conquête et de la possession permanente.

2^o Elle peut servir comme moyen d'arriver à une fin, comme le chemin qui mène à un objectif plus distant.

Le premier de ces dangers, s'il venait à se présenter, serait de beaucoup le plus redoutable, car bien que le dernier dût, pour un temps, ruiner presque la Suisse en argent et en hommes, cependant il aurait un terme, et au bout de quelques années le pays pourrait reprendre sa position première, s'il conservait son indépendance. Mais le premier cas est aussi le plus improbable, car on ne peut supposer que les puissances voisines permettraient à l'une d'elles, sans rien dire, d'occuper un territoire d'une si grande importance. Il n'est pas probable non plus qu'une entreprise de ce genre eût lieu en face d'une certaine opposition, tandis que d'autre part il est facile d'imaginer une combinaison de circonstances qui rendit l'occupation temporaire de la Suisse non-seulement possible, mais désirable pour quelqu'un de ses voisins.

Vaut-il mieux prendre des mesures pour le cas le plus probable ou pour le plus dangereux ? Le même système de défense peut-il répondre aux deux hypothèses ?

L'expérience montre que l'objectif d'une campagne est généralement la capitale du pays que l'on envahit, et le fait que cette capitale a été à même de se défendre a exercé une grande influence sur le résultat de bien des guerres. Par exemple, Lisbonne en 1810, étant protégée par les lignes de Torres Vedras, put recevoir des munitions et des renforts qui permirent finalement à Wellington de repousser Masséna du Portugal de même qu'en 1878 les lignes de Kutchuk-Chekmedge, tout imparfaites qu'elles étaient, empêchèrent l'irruption immédiate des Russes dans Constantinople. Cette vérité est certainement tout à fait reconnue par les Français, qui, instruits par leurs expériences de 1814 et 1815, mirent Paris en état de défense, et qui depuis que ces fortifications, qui n'avaient pas été améliorées en suivant les progrès de l'art militaire, se sont montrées insuffisantes en 1871, ont maintenant préparé une telle ceinture de forts autour de leur capitale qu'une armée pourrait y tenir garnison et qu'il faudrait une nation pour les assiéger.

Une capitale fortifiée met un peuple qui a essuyé une défaite en rase campagne en état d'organiser une nouvelle résistance, de réparer ses pertes, ou, au pire, d'obtenir des conditions favorables en cas de soumission. De plus aucun des arguments relatifs

à la dissémination des forces, à l'affaiblissement de l'armée d'opération, à la perte des garnisons enfermées dans des forteresses éloignées les unes des autres, ne peut s'appliquer à un tel cas.

D'un autre côté, une ceinture de forts sur la frontière sera nécessairement rompue par l'ennemi, et un tel plan comporte la construction d'un grand nombre de forts ou lignes d'ouvrages dont quelques-uns seulement seront attaqués, la perte éventuelle de ces quelques forts mettant pratiquement toute la ligne dans l'impuissance.

De là il découle qu'un pays, et plus spécialement un petit pays, qui désire conserver le pouvoir d'arrêter la marche d'un envahisseur victorieux doit choisir pour ainsi dire un noyau autour duquel il puisse reformer ses forces et d'où son armée puisse déboucher avec une vigueur nouvelle.

Dans la plupart des pays, ce noyau, ce centre, c'est la capitale; mais la Suisse n'a point de capitale, et, chose étrange à dire, elle n'en désire aucune. Bien que Berne, comme siège du gouvernement, ait une espèce de prééminence parmi les cités suisses, ni Bâle, ni Genève, ni Zurich ne voudraient la reconnaître comme leur supérieure, et telle est parmi les cantons la jalousie sur ce point que cela seul pourrait être une cause de l'éloignement de beaucoup de gens à accepter une place forte centrale. La ville qu'on choisit comme forteresse centrale doit renfermer l'arsenal général, des ateliers de construction pour bouches à feu, des poudrières, des hôpitaux, etc.; elle attirera certainement le pouvoir exécutif du pays, devenant ainsi de facto, bien que non reconnue, la capitale.

Mais, pour en revenir à notre sujet, une forteresse centrale peut, partiellement ou complètement, sauver le pays des dernières conséquences d'une résistance malheureuse à une invasion. Une ligne de forts, même soutenue par une seconde ligne de défense, peut-elle rendre le même service? Non, elle ne le peut pas. Elle peut retarder l'envahisseur et ainsi donner du temps pour la mobilisation et pour la concentration, mais une fois brisée — et elle doit l'être — elle n'influera sur la résistance ultérieure qu'en diminuant, par le nombre des garnisons qu'elle nécessite, la valeur effective de l'armée de défense. Une seconde ligne de retranchements, élevés en des points ayant une importance stratégique, pourra soutenir l'armée d'opérations et retarder l'issue de la lutte; mais ces défenses, éloignées les unes des autres et manquant de cohésion, seront forcées, si elles sont faibles, ou tournées, si elles

sont fortes, et l'armée suisse, manquant d'un point national de ralliement, sera repoussée dans les Alpes pour y mourir de faim en sûreté.

Le système qui veut s'assurer d'une place forte centrale doit être aussi le moins coûteux, car si nous supposons que les fortifications de la nouvelle capitale égalent en nombre et en développement les défenses de Paris — et chacun reconnaîtra que c'est bien un maximum — quelle défense pourraient fournir sur la frontière ces vingt forts en admettant que la garnison de chacun d'eux fût de 600 hommes? Combien le pouvoir défensif de 12,000 hommes agissant sous un même commandement sur un front d'environ 30 milles ne sera-t-il pas supérieur au pouvoir défensif du même nombre de troupes enfermées dans des forts indépendants répartis le long de la frontière?

Et puis, si l'idée d'une capitale répugne aux Suisses, l'idée d'une armée permanente leur est encore plus odieuse; et cependant, sans quelque force permanente, que deviendra la garde de ces ouvrages dispersés, pour ne rien dire de l'entretien? Comment seront-ils occupés au cas d'une guerre soudaine? Mais quand une fois les préventions contre une capitale seront abandonnées, qu'y a-t-il de plus naturel que de confier la garde de ce centre de la vie suisse aux seules troupes régulières, ou si cette pensée est trop pénible pour une imagination suisse, d'en remettre l'entretien à une ville grande et populeuse, et non à un district rural?

En somme, une place forte centrale paraît être la solution la moins coûteuse, la plus sûre et la plus rationnelle de la question des défenses de la Suisse, et si des sentiments locaux sont opposés à une telle garantie du bien-être commun, il faut par patriotisme oublier ces intérêts secondaires et avoir en vue non l'avantage de tel ou tel canton, mais le bien de la patrie tout entière.

Mais il y a deux objections que l'on peut opposer à tout système de défense ne consistant qu'en une forteresse centrale. La première est que par ce moyen on ne protège en rien le pays lors de la mobilisation de ses forces; la seconde que dès le commencement même des hostilités on doit abandonner à l'envahisseur une large portion du territoire.

Il est certain que la mobilisation courra des dangers tant qu'il subsistera un système d'après lequel les forces des divers cantons seront passées en revue, armées et organisées dans leurs propres districts; mais si nous admettons que ce mode de pro-

céder peut être perfectionné et que l'armée suisse peut être rassemblée sur une série de points de ralliement, non loin de la place forte centrale qui fournira les équipements de corps, la mobilisation sera assurée et demandera moins de temps qu'à présent.

Il est sage de considérer la seconde objection face à face et d'avouer qu'une certaine portion du pays ne pourra être disputée à l'ennemi ; mais il en sera ainsi dans toute hypothèse, même si la frontière est fortifiée ; dans un cas on aura pourvu à une place de refuge et à une défense, tandis que dans l'autre la ligne une fois percée ne donnera ni abri ni appui.

La guerre sera toujours accompagnée de sacrifices pénibles, surtout pour les pauvres. Mais bien que les individus aient à souffrir de la présence de l'ennemi, l'état sera beaucoup épargné si ses archives, ses finances et ses magasins sont concentrés à l'abri d'un cercle de défenses au lieu d'être dispersés sur divers points faiblement défendus. En outre il est facile d'imaginer une organisation qui assurera la mobilisation de cette partie de l'élite qui sera mise sur pied près de la place centrale, et qui permettra d'envoyer cette troupe pour couvrir la mobilisation du reste de l'armée que les trains de chemin de fer amèneront au retour. Cette avant-garde de l'élite, constamment renforcée, sera à même d'entreprendre des opérations plus étendues, et, si la mobilisation se fait bien et rapidement, sera en état de devancer l'ennemi sur la frontière.

Si pour les raisons mentionnées plus haut un projet de défense qui dépend d'une place centrale paraît plus favorable que tout autre, il ne faut pas croire qu'il soit question de laisser l'armée suisse enfermée dans ses défenses comme une garnison inerte. Au contraire la place forte pourra servir de pivot, d'appui pour l'un ou l'autre flanc ou comme une source à laquelle on puisera les renforts ; mais tant que le dernier effort n'aura pas été tenté en rase campagne, tant que la fortune n'aura pas complètement abandonné les armes suisses, tant que les troupes ne seront pas brisées dans leur courage ou anéanties, tant que la dernière des barrières successives de hauteurs ou de cours d'eau n'aura pas été emportée par l'ennemi, l'armée suisse ne devra pas cesser de lutter en rase campagne ; et même lorsque l'élite aura été repoussée derrière les canons de la place, il n'est pas d'effort qu'il ne faille tenter pour mettre l'armée en état d'agir au-delà du rayon d'action du feu des forts et pour livrer bataille.

Que les Suisses prennent garde d'imiter Metz, Plevna et Paris et qu'ils se rappellent que dans le voisinage d'une forteresse une armée peut utiliser avec succès l'avantage de sa position et augmenter grandement son pouvoir offensif ou défensif, tandis qu'une armée qui se laisse enfermer dans une ville fortifiée enlève plus à sa force de résistance par le nombre des bouches à nourrir qu'elle s'adjoint, qu'elle n'augmente sa puissance par la masse des volontaires qu'elle trouve dans un grand centre.

Si l'on reconnaît que le premier devoir des autorités suisses doit être d'établir une place centrale comme base du système de défense de leur pays, on pourra aussi admettre que leur tâche prochaine, après avoir armé la place des meilleures pièces de canons, sera de fermer par des forts de dimension restreinte toutes les entrées du pays susceptibles d'être hermétiquement closes et dont le terrain serait de telle nature que les forts fussent imprenables autrement que par la famine. Les routes qui ne rempliraient pas ces conditions seraient laissées ouvertes, car un fort qui pourrait être détruit serait vite rendu intenable et un fort devant lequel on pourrait passer ne servirait à rien : témoin le fort du Bard qui n'a pu en 1800 arrêter la marche de Napoléon.

Si la Suisse était un pays riche et peuplé, elle pourrait s'accorder le luxe de placer un fort d'une garnison de 400 à 600 hommes sur chacune des lignes d'invasion du plateau suisse et acheter ainsi un avantage d'une grande valeur : un jour additionnel ou deux pour compléter sa mobilisation. Mais elle ne peut donner en hommes et en argent que le strict nécessaire, c'est-à-dire le minimum de ce qu'il faut pour la sauver de l'invasion et de la conquête.

Le système défensif qui, avec la moindre dépense, retardera ou empêchera le mieux la conquête de la Suisse est certainement celui qui prend comme base la construction d'une place centrale. Pourvu que la position de cette place soit déterminée d'après de bons principes, son choix aura aussi pour effet de faire abandonner à l'ennemi le projet de tenter le passage au travers du pays.

Le gouvernement suisse, ayant protégé le siège de l'Etat à l'intérieur, pourra donc vouer toute son attention à diminuer le nombre des entrées utilisables par un envahisseur, et, en ayant réduit le nombre, pourra prévoir les lignes d'invasion, choisir des positions et organiser des retranchements pour la résistance intermédiaire. »

Telles sont les précieuses et opportunes considérations que

nous livrons à la méditation de nos lecteurs et surtout des membres des autorités ou commissions appelées à s'occuper de la question des fortifications suisses.

Bien que jusqu'ici cette question n'ait pas été résolue et ne semble pas encore très près de l'être, les louables efforts de la nouvelle commission fédérale pour trouver une solution dite *pratique* ne seront sans doute pas complètement perdus.

En attendant, la défense de la Suisse a heureusement fait un pas important en avant alors que les Chambres ont décrété pour la landwehr des cours de répétition qui vont non seulement augmenter la valeur réelle de notre armée, mais intéresser plus directement encore la nation à des questions dans lesquelles il y va de son existence ou de son argent, et même de tous deux.

Quand les dépenses que l'on fait pour la formation, l'instruction et l'armement des forces actives du pays auront porté leurs fruits, tout le peuple suisse comprendra de quelle valeur des fortifications bien entendues peuvent être pour lui, et ceux qui sont à sa tête se sentiront soutenus par l'opinion publique quand ils voteront les sacrifices nécessaires à la défense de la patrie.

DU RECRUTEMENT EN 1883.

Le Département militaire suisse vient de donner ses ordres pour le recrutement de 1883 par la voie d'une circulaire du 19 juin 1882 aux autorités cantonales et aux officiers chargés de cette opération.

Le recrutement restera basé sur l'ordonnance du 25 février 1878 basée elle-même sur la loi organique et sur la constitution de 1874. Toutefois quelques heureux tempéraments de détail seront apportés dans l'application de l'ordonnance susmentionnée et des règlements qui s'y rattachent, et l'on peut espérer qu'il sera ainsi fait droit aux réclamations qui ont surgi trop souvent contre la facilité avec laquelle on a exempté d'office, pour de légères tares, des jeunes gens qui ne demandaient pas mieux que de faire leur service et qui brillaient même parmi les plus zélés membres de plusieurs sections de gymnastique ou d'ascensions alpestres.